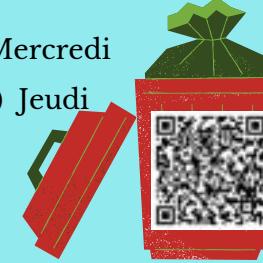


## Collecte des déchets

Rappel des jours de collecte

Déchets résiduels (bac noir) Mercredi

Déchets recyclable (bac bleu) Jeudi



**Ramassage des jeudis  
25 décembre et 1er janvier  
décalés aux samedis 27  
décembre et 3 janvier.**

## Recensement citoyen

Votre enfant vient d'avoir 16 ans ? il doit se faire recenser en mairie sur présentation de sa carte d'identité et d'un justificatif de domicile pour obtenir son attestation de recensement.

Celle-ci lui servira pour passer divers examens scolaires, permis de conduire etc..

Elle permettra également qu'il reçoive automatiquement sa convocation à sa journée de défense et citoyenneté aux alentours de ses 17 ans.



L'outil de communication citoyenne de la collectivité

Vous êtes déjà plus de 200 à vous être inscrits sur [mesalertes.fr](http://mesalertes.fr) devenu Community et à profiter de notre actualité.

Pour recevoir par mail et/ou SMS les informations de la commune sur les thèmes que vous choisissez : festivités, travaux, vie pratique... inscrivez-vous sur [Community.fr](http://Community.fr) ou directement en mairie.

L'inscription est gratuite, anonyme et annulable à tout moment.

Décembre 2025



Mairie d'Aigremont

3 Rue de l'école, 30350 AIGREMONT

Directeur de la publication: Gilles TRINQUIER

Rédaction PAO et impression: Commission Communication

[www.aigremont-gard.fr](http://www.aigremont-gard.fr)



## Epicerie de la Circulade

Jacques vous reçoit le temps d'un café et vous propose pain et viennoiserie sur commande. Vous pourrez également trouver votre journal Midi libre, déposer un colis, acheter une bouteille de gaz ou un produit de dépannage. Fermé le Lundi

Mardi, Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
7h30-12h30	7h30-12h30	7h30-12h30	8h00-12h30	8h00-12h30
17h-19h30		17h-19h30		

## Numéros utiles

Poubelle cassée, ramassage oublié :

Communauté de Communes

04.66.35.99.30

Déchetterie de St-Bénézet

06.76.89.38.17

Fuite d'eau, problème de pression,  
coupe d'eau :

SIAEP de Domessargues

04.66.83.31.65

Trésorerie de Quissac

04.11.25.09.60

Piémont Services à Quissac

04.66.77.65.57

## Contact Mairie

accueil.mairie@aigremont-gard.fr

ou pour le service urbanisme :  
urbanisme@aigremont-gard.fr

04.66.83.00.80

**BIBLIOTHEQUE** - 1 Place Léon Castanet

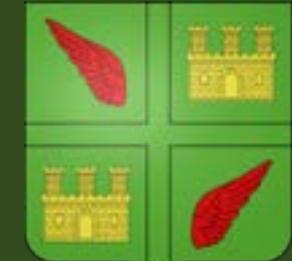
Mercredi 17h00 à 19h00

Samedi de 10h00 à 12h00

Vous avez à votre disposition de nombreux livres.

**Fermée du 22 Décembre au 6 Janvier inclus.  
Réouverture Mercredi 7 Janvier.**

Décembre 2025



## BIEN VIVRE À AIGREMONT

Bulletin Municipal

## L'ÉDITO

En guise d'édito, du fait de la période pré-électorale des élections municipales des 15 et 22 mars 2026, nous vous communiquons les principaux éléments qui caractérisent le nouveau mode de scrutin issu de la loi du 21 mai 2025 étendant le mode de scrutin de liste paritaire aux communes de moins de 1 000 habitants.

Cette évolution effective à partir des élections municipales de mars 2026 vise à favoriser la parité et la cohésion dans les conseils municipaux en répondant à trois objectifs :

- Harmoniser les modes de scrutin entre les communes de moins de 1 000 habitants et les autres ;
- Renforcer la parité. Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les conseils municipaux ne comptent que 37,6% de femmes ;
- Répondre à la crise de l'engagement qui concerne particulièrement les communes rurales, en favorisant la cohésion des équipes municipales. Dans ces communes, le nombre de candidats aux élections municipales baisse et les démissions en cours de mandat augmentent.

Jusqu'à présent, les conseillers municipaux étaient élus au scrutin majoritaire, plurinominal à deux tours. Les candidats se présentaient par candidatures isolées ou groupées, avec panachage possible. Dans les faits, avec la possibilité de rayer le nom de certains candidats et de les remplacer ou pas par d'autres.

Désormais, place à un scrutin de liste paritaire proportionnel. Dans les faits, les listes devront être « paritaires et respecter une alternance homme/femme ». Ce mode de scrutin implique le dépôt de listes complètes de candidats et la suppression du panachage. Il n'est donc plus possible d'ajouter/supprimer des noms et de modifier l'ordre de présentation possible lors du vote, détaille le ministère de l'Intérieur. Il s'agira donc désormais d'un scrutin de liste.

Joyeux Noël et bonnes fêtes !

Gilles TRINQUIER

# SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

## Juillet 2025

Délibération portant sur la modification des statuts du Syndicat Mixte d'Electrification du Gard (SMEG)

Leur champ d'intervention évoluant régulièrement, il est apparu nécessaire de compléter ses statuts portant sur les points suivants :

- Le changement de dénomination du Syndicat, initié par la Fédération Nationale des Syndicats d'Energie, dont l'objectif est de générer de la visibilité au niveau national avec la notion associée de marque reconnue. Il prend désormais la dénomination de Territoire d'Energie GARD-SMEG.
- Apporter des précisions sur les articles des présents statuts ;
- La possibilité d'envisager des activités complémentaires.

Ces statuts modifiés entreront en vigueur à compter de la publication de l'arrêté préfectoral portant modification statutaire.

## Septembre 2025

Délibération portant sur l'adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'assainissement collectif de l'année 2024.

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif qui doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération. SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)). Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement

## Octobre 2025

Délibération portant sur l'organisation matériel et humain concernant la réalisation de l'enquête de recensement de la population 2026.

Concernant le recensement de la population qui se déroulera de mi-janvier à mi-février 2026, il convient de désigner un agent recenseur, un agent coordonnateur et un suppléant.

Délibération portant sur une convention de stérilisation et d'identification des chats errants.

Cette convention qui nous lie à la fondation 30 millions d'amis vise à définir les obligations des parties concernant le financement et la réalisation des stérilisations pour la régulation et la gestion des populations de chats libres. Le conseil municipal accepte la participation financière de la fondation à hauteur de 50% sur chaque intervention dans la limite d'un montant de 440 €.

## Agenda

### Décembre

- Samedi 6** : Téléthon  
**Mercredi 10** : Noël des enfants  
**Vendredi 13** : Concert de Noël à 21H00 au foyer  
Restauration à partir de 19H00  
**Samedi 20** : Après-midi Pétanque au foyer  
Organisé par O'LA

### Janvier

- Samedi 3** : Cérémonie des voeux à 19H au foyer  
**Samedi 17** : Repas des ainés  
**Samedi 24** : Loto  
Organisé par l'APE

### Février

- Samedi 7** : Après-midi jeux (pétanque, belote, tarot, jeux de société...) Organisé par O'LA  
**Date à définir** : Loto organisé par l'AFA

### Mars

- Dimanche 15** : 1er Tour des Élections municipales au foyer  
**Dimanche 22** : 2nd Tour des Élections municipales au foyer  
**Samedi 28** : Pétanque au champ de foire avec qualification pour la mondiallette.  
Organisé par O'LA

### Avril

- Samedi 11** : repas de la chasse  
**Week-end 18-19** : vide grenier organisé par l'AFA

- Samedi 25** : Après-midi Pétanque au champ de foire  
Organisé par O'LA

### Mai

- Vendredi 8** : Commémoration

- Samedi 30** : Après-midi Pétanque au champ de foire  
Organisé par O'LA

- Date à définir** : Ball trap

### Juin

- 12-13-14** : Fête votive

## Piémont services



C'est un lieu d'accueil, d'information et d'orientation pour tout public. Un service de proximité intercommunal, disponible sur rendez-vous pour chacun.

Le Piémont Services rassemble la Maison France Services, un conseiller numérique et plusieurs partenaires locaux dans un espace unique à Quissac.

Une équipe de professionnels qualifiés et attentifs est disponible pour vous aider et vous accompagner dans vos démarches quotidiennes, qu'il s'agisse de santé, famille, retraite, droits, logement, impôts, recherche d'emploi, renouvellement de carte d'identité ou encore d'accompagnement numérique.

Un conciliateur de justice, un défenseur de droit et un avocat sont également disponibles sur RDV.

Les agents vous reçoivent sur Quissac ou sur Lédignan sur rendez-vous au 04.66.77. 65.57

## Etat Civil 2025

### Naissances

- Léo CLAUX le 6 Avril  
Hélio GARCIA FONTMARTY le 20 Juillet  
Mathieu PERDRO le 24 Juillet  
Yzia SANCHEZ TUDELA le 6 Septembre  
Orya GAIDI le 10 Septembre  
Maxence LAMBERT le 15 Septembre  
Léana GUO le 4 Octobre  
Timothé CASTELLANO le 14 Novembre

### Mariages

- Gilles HASSELBOURG et Farida REZAGUI le 6 Septembre  
Lucie CHRISTOL et Arnaud CASTANET le 20 Septembre

### Décès

- André CAZALET âgé de 90 ans  
Claude LAVIE âgé de 93 ans  
Georges SOUCHON âgé de 77 ans  
Monique LAVIE née PORTAL âgée de 85 ans  
Max CLEMENT âgé de 72 ans  
Christine GIROUD âgée de 69 ans  
Patrick PIERRE âgé de 55 ans

# SUITE CÉRÉMONIES & FESTIVITÉS

## 11 Octobre : Belle réussite pour Octobre Rose



A l'appel de l'association Aigremont Events, une trentaine de personnes a suivi une marche d'une heure et demi autour d'Aigremont. De retour au foyer du village, des ateliers ont été proposés à l'intention de tous les participants : tai chi, stretching, relaxation et massage doux. L'association Les Roses du Gard a présenté les Maisons Rose et Olivier, dont celle de La Rouvière, qui proposent des soins de suite aux malades. Deux tatoueuses, spécialisées dans les interventions post opératoires, ont montré qu'un tatouage sur un corps meurtri après un cancer, permet à des femmes de se réapproprier leur image et de mettre à distance cette épreuve longue et difficile.

Après des échanges riches et intéressants, plus de 80 personnes ont pu déguster un excellent repas – aligot, saucisse et omelette norvégienne, préparé par le chef William TRUC. La soirée s'est terminée en musique avec le tirage de la tombola. Les bénéfices ont été reversés au profit d'Octobre Rose.

## 16 Novembre : Bourse aux jouets

Les exposants ont proposé des jouets de seconde main, très variés, quelques articles de puériculture et des petits cadeaux confectionnés artisanalement.

La fréquentation a été bonne, la buvette a bien fonctionné, les croque-monsieur, crêpes et gaufres ont été très appréciés. Une première expérience concluante qui sera renouvelée en 2026.



## 11 Novembre : Commémoration de l'Armistice de 1918



Ce mardi 11 novembre 2025 à 11 h 30, la commune d'Aigremont a rendu hommage aux soldats tombés pour la France à l'occasion de la commémoration de l'Armistice de 1918. Rassemblé devant la Mairie, le cortège s'est rendu au Monument aux Morts, pour les discours d'hommage et de mémoire et le dépôt de la gerbe municipale par les enfants présents. A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur a été servi au foyer Francis PERRIGOT.



## 22 Novembre : Journée Jean-Lou

Chaque année l'association O'LA organise une journée au profit du Téléthon et en la mémoire de Jean-Lou, proche des adhérents de celle-ci.

**Aigremont Events, une association qui a trouvé son rythme de croisière en organisant des événements en direction de tous les publics.**

L'année 2025 s'achèvera pour Aigremont Events avec une participation au Téléthon début décembre, avec la vente des tickets de tombola et la fabrication de gâteaux.

D'autres actions vont suivre rapidement au premier trimestre 2026 : une soirée cabaret au foyer, un vide-greniers /vide-dressing dans les rues de la circulade, et une action nettoyage de la nature dans le cadre des journées nationales « J'aime la Nature propre ».

Les dates seront communiquées ultérieurement.

Si vous souhaitez participer à l'organisation des événements et vous impliquer dans la vie de notre association, n'hésitez pas à prendre contact par la page Facebook, en envoyant un mail à [aigremontevents@gmail.com](mailto:aigremontevents@gmail.com) ou en laissant vos coordonnées à l'épicerie.

La cotisation pour l'année 2026 s'élève à 12€

## Suite conseil municipal Octobre 2025

Délibération portant sur un dossier de demande de financement auprès de France Nation Verte - FONDS VERT 2025 « AIDS AUX MAIRES BATISSEURS »

Par la loi de finances pour 2025, le Gouvernement et les parlementaires ont souhaité soutenir activement la production de logements pour répondre aux besoins de tous les Français en passant notamment par une aide financière aux maires bâtisseurs, actifs pour le développement de leurs territoires et la production des logements. Cette aide doit permettre d'encourager la délivrance de permis de construire pour des opérations vertueuses.

Sont éligibles les opérations créant au moins 2 logements faisant l'objet d'une autorisation d'urbanisme délivrée au cours de la période allant du 1er avril 2025 au 31 mars 2026 et d'une mise en chantier d'ici le 30 juin 2027.

Cette aide a vocation à soutenir l'équipement général de la commune et peut être cumulée le cas échéant avec d'autres aides publiques.

Vu le projet d'un habitat inclusif de 8 logements avec une maison collective, en partenariat avec la SEMIGA, un dossier de demande de subvention auprès de France nation verte - fonds vert 2025 « aides aux maires bâtisseurs » est déposé.

## Novembre 2025

Délibération instaurant les modalités de participation à la protection sociale complémentaire en matière de santé dans le cadre d'une procédure de labellisation

Les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent. Sont éligibles à cette participation les contrats et règlements labellisés en matière de santé ou de prévoyance remplissant la condition de solidarité entre les bénéficiaires.

Dans le domaine de la santé, la commune souhaite participer au financement des contrats des agents concernés à hauteur de 15€ par agent.

Délibération portant sur un dossier de demande d'inscription au programme d'investissement refixation lanterne et câble rue du parc.

Ce projet s'élève à 619,34 € TTC.

Conformément à ses statuts et aux règlements en vigueur, c'est le Syndicat Mixte d'Électricité du Gard qui réalise les travaux d'éclairage public sur le territoire.

**ENEDIS**

**En cas d'incident sur le réseau électrique,  
consignes à respecter**

- Ne jamais toucher à des fils tombés à terre
- Nous signaler toute anomalie constatée (fils électriques trop bas ou à terre, poteaux endommagés...)
- Ne jamais toucher à un objet en contact avec une ligne électrique
- Respecter les zones de danger balisées

Signalez toutes situations dangereuses (24h/24 et 7j/7) par téléphone  
**09 726 750**  
\* N° de département

Suivez en temps réel l'état du réseau électrique dans votre commune : [www.enedis.fr/panne-et-interruption](http://www.enedis.fr/panne-et-interruption)

# RÉALISATIONS

## Barrières Place Léon Castanet

De nouvelles barrières et un plot ont dû être installés afin de protéger les calades des nuisances laissées par les véhicules (fuites d'huile, de liquide de frein, traces de pneus)..



## Arrêts de car des Baraquettes

3 poubelles ont été positionnées sur les mâts des arrêts de cars afin de préserver l'environnement des détritus.



## Champ de foire

Une barrière amovible a été installée afin de faciliter l'accès au jardin d'enfants, aux espaces verts et au terrain multi-sports pour le personnel du service technique.

## Point travaux : Aménagement sécuritaire du carrefour des Baraquettes

Deux Radars pédagogiques ont été placés sur la Départementale 907 à chaque entrée du hameau.

Ceux-ci offrent la possibilité de relever les vitesses enregistrées. Ces équipements, ainsi que les plantations effectuées complètent l'aménagement urbain réalisé.

Sur la Départementale 8, en provenance de Domessargues, un troisième radar pédagogique et une écluse en phase de test ont été installés dans le but de ralentir la vitesse à l'entrée du hameau.

La finalité du test d'écluse permettra après analyse et concertation avec les riverains d'appréhender la pertinence et l'efficacité de ce dispositif. Mais aussi d'envisager s'il faudrait en prévoir un différent.



**Vous avez plus de 62 ans et vous avez emménagé récemment sur la commune ?**  
**Faites-vous recenser en mairie pour participer au repas des ainés offert par la municipalité qui aura lieu Samedi 17 Janvier à 12H au Foyer d'Aigremont.**

# CÉRÉMONIES & FESTIVITÉS

## 27 Juin : Concert



Pour le troisième concert estival c'est le quartet Iguananas et son répertoire latino groove, brouillant les frontières entre les styles, cultures et autres identités musicales qui ont ravie le public sur la place Léon Castanet, Tandis que les stands de la placette ont comblé les gourmands de leurs vins et victuailles. Une manifestation empreinte de convivialité et de partage.

## Vendredi 4 Juillet : Bibliothèque dédicace Frédéric SOMON

La bibliothèque a reçu, pour une soirée rencontre et dédicace, Frédéric SOMON, écrivain et résidant dans la commune. Une trentaine de personnes ont été passionnées par la présentation de son nouveau roman "L'orphelin de Morthermer" qui plonge le lecteur dans l'univers sordide des bagnes pour enfants. Un roman captivant au cœur d'une enfance sacrifiée.



## Vendredi 28 Juin : Les Atypiques

Le traditionnel rendez-vous des Atypiques chez Viviane et Claude Finiels a retrouvé son fidèle public. Le comédien et humoriste, Jean-François Balerdi, est passé présenter son nouveau spectacle "L'heureux tour" pour un moment très agréable.



## Fête Nationale :

Ce 13 juillet, plus d'une centaine d'habitants se sont retrouvés pour une soirée festive animée par le groupe pause Café. Autour d'un repas chaleureux et sympathique, chacun a pu profiter d'un moment de partage, avec l'apéritif offert par la mairie, suivi d'un délicieux dessert et fromage. Merci à tous pour votre présence et votre bonne humeur, qui ont fait de cette soirée un véritable succès !

## 23 Juillet: Le cinéma en plein air a malheureusement dû être annulé en raison de la météo.

## Mardi 22 Juillet : Tour de France



Les spectateurs étaient nombreux au bord des routes traversant notre commune pour voir passer la caravane et les coureurs de la seizième étape du Tour de France 2025, reliant Montpellier au sommet du mont Ventoux, qui a vu la victoire du coureur Français Valentin PARET-PEINTRE, après avoir remporté le sprint d'un groupe échappé à près de 90km de l'arrivée.



## 5 Octobre : 3ème Salon du livre

La troisième édition de Livr'Aigremont a accueilli une vingtaine d'auteurs, dessinateurs de BD, un caricaturiste et un photographe. Habituel désormais à ce rendez-vous début octobre, de nombreux visiteurs ont défilé tout au long de la journée pour discuter avec les auteurs, acheter des livres et les faire dédicacer. Les auteurs ont été satisfaits de la manifestation et ont remercié l'association et la mairie pour leur accueil et la bonne organisation de ce salon.

# INFORMATIONS



## Boîte aux lettres du Père-Noël :

La boîte aux lettres du Père-Noël a pris place devant la mairie. Les enfants peuvent y déposer leurs lettres et dessins jusqu'au 20 décembre. Les lutins du secrétariat de mairie font leur possible pour répondre rapidement aux enfants de l'école et du village. Les décorations de Noël sont installées autour de deux sapins Place Léon Castanet et au Hameau d'Antignargues.

## PROPRIÉTAIRES DE LOGEMENT EN LOCATION ANNUELLE

Pensez à nous signaler tout changement de locataire (départ, arrivée) et à nous transmettre l'index de relève du compteur d'eau ainsi que son adresse de suivi afin de lui envoyer la facture d'assainissement.

## PROPRIÉTAIRES DE LOGEMENT EN LOCATION SAISONNIÈRE

Pensez à vous déclarer en Mairie pour le règlement de la taxe de séjour à la Communauté de Communes du Piémont Cévenol.



## SOIRÉE MUSICALE à AIGREMONT

Le 13 Décembre à 21H00  
Au Foyer d'Aigremont

Concert gratuit offert par la municipalité

Moment de convivialité, d'échanges et de partages  
à partir de 19H00

Restauration et boissons sur place



DÉPARTEMENT DU GARD

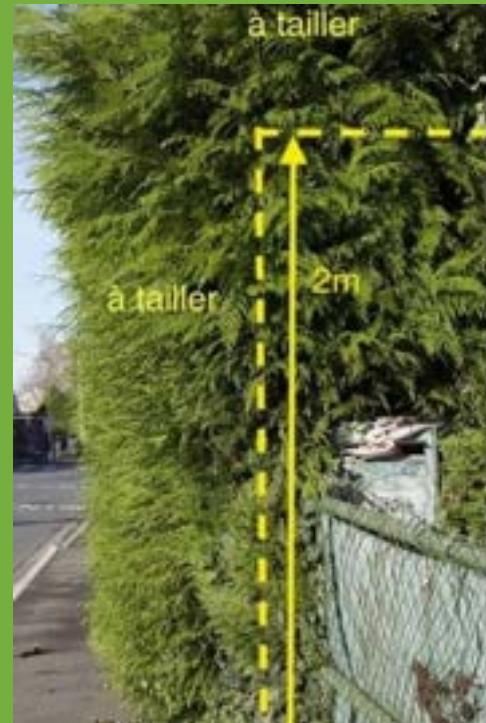
MAIRIE D'AIGREMONT  
30350



## ÉLAGAGE ET ENTRETIEN DES HAIES EN BORDURE DES VOIES PUBLIQUES

Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable, à savoir à l'approche d'un carrefour ou d'un virage.

En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au propriétaire (ou son représentant ou son locataire), qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur rue.



Merci de respecter cette règle pour le bien-être et la sécurité de tous !

### Rappel des obligations de taille et d'élagage des propriétaires riverains :

- Elaguer ou couper régulièrement les plantations, arbres, arbustes, haies, branches et racines à l'aplomb des limites des voies publiques ou privées, avec une hauteur limitée à 2 mètres, de manière qu'ils ne gênent pas le passage des piétons et ne cachent pas les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie).
- Les branches et la végétation ne doivent pas toucher les conducteurs (EDF, téléphone, éclairage public).
- Il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de 2 mètres du domaine public (article R 116-2-5 du Code de la voirie routière).
- Les branches et racines des arbres qui avancent sur son emprise doivent être coupées à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin. Dans le cadre d'une location, les frais d'entretien et d'élagage sont à la charge du locataire (Décret du 26 août 1987).

Le Maire peut le cas échéant contraindre un propriétaire à élaguer des arbres et plantations en lui adressant une injonction de le faire. En cas de mise en demeure sans résultat, le maire pourra ordonner des travaux d'élagage, les frais afférents aux opérations étant alors automatiquement à la charge des propriétaires négligeants.

**1<sup>er</sup>  
tour**

**15 mars**



**2<sup>d</sup>  
tour**

**22 mars**

À l'approche des élections municipales, nous rappelons à tous les habitants qu'il est encore possible de s'inscrire sur les listes électorales. L'inscription est ouverte à toute personne majeure, de nationalité française ou ressortissante de l'Union européenne résidant dans la commune.

Cette démarche peut se faire **en ligne jusqu'au 4 Février 2026** sur le site service public ou **en mairie jusqu'au 6 Février 2026** sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Nous invitons chacun à vérifier sa situation électorale sur le site :

[www.elections.interieur.gouv.fr/mes-demarches/je-verifie-ma-situation-electorale](http://www.elections.interieur.gouv.fr/mes-demarches/je-verifie-ma-situation-electorale)  
et à accomplir cette démarche avant la date limite afin de pouvoir participer au scrutin.

Les cartes électorales des derniers inscrits seront distribuées début mars.

Absent pendant les élections ? pensez à faire une procuration en ligne sur le site <https://www.maprocuration.gouv.fr/> ou directement à la gendarmerie.



Pour les communes de - de 1000 habitants

## Informations des électeurs :

**Les nouvelles règles de validité des bulletins de vote**

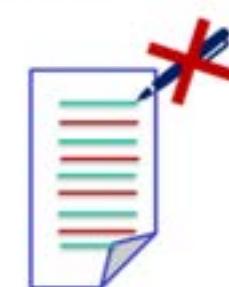
### **Vote blanc ou vote nul : quelles différences ?**

**Vote blanc**



Une enveloppe vide

**Vote nul**



Un bulletin sans enveloppe

Un bulletin non réglementaire

Un bulletin annoté

Un bulletin déchiré

**Fin du panachage des bulletins de vote : la liste est bloquée**



**Il sera impossible sous peine de nullité de rayer ou rajouter des noms sur un bulletin de vote, ou de modifier l'ordre des candidats**



**Recensement  
de la population 2026**

**Du 15 Janvier au 15 Février 2026 aura lieu le recensement de la population.**

Son but et son intérêt sont de connaître l'évolution de la population en matière démographique, de pouvoir définir si les équipements sont adaptés et de déterminer les dotations de l'état nécessaires à l'élaboration des budgets communaux, et de fait, au fonctionnement des collectivités territoriales communales.

Une lettre du maire sera déposée dans votre boîte aux lettres pour vous informer de l'opération.

Geneviève, l'agent recenseur de la commune vous remettra une notice internet, soit dans votre boîte aux lettres, soit en main propre. Elle sera aidée par les deux secrétaires de mairie en renfort en cas de besoin. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous recenser en ligne. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.



Se recenser en ligne est simple et rapide pour vous.  
Moins de formulaires imprimés, c'est aussi plus économique pour la commune et plus responsable pour l'environnement !

Vous n'avez reçu aucun document d'ici le 28 Janvier 2026 ? Contactez la mairie : 04.66.83.00.80

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, et sur les logements, etc.

Les résultats du recensement de la population sont essentiels pour la vie de la commune et permettent de :

1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
2. Définir le nombre d'élus au conseil municipal
3. Identifier les besoins notamment en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces et de logements.

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr).

**RAPPEL : le recensement est OBLIGATOIRE selon la Loi N° 51-711 du 7 Juin 1951 qui impose également le respect du secret.**

**Les réponses à ce questionnaire sont donc protégées par le secret statistique et destinées uniquement à l'INSEE.**

**Pensez à noter vos noms et numéros de rue sur vos boîtes aux lettres.**

**Beaucoup trop sont effacés ou non identifiés.**

**Ceci facilitera la distribution de vos courriers, réception de colis ou interventions des services de secours.**